



Mairie de Cuisery
Place d'Armes
71290 CUISERY
Tel : 03 85 40 11 76
Fax : 03 85 40 18 44
Email : mairie-cuisery@wanadoo.fr

Cuisery, le 3 Mai 2022

COMPTE-RENDU Réunion du conseil municipal du 29 Avril 2022

Présents : Mmes PRABEL Marie-Line – CHALOT Jany – DAUVERGNE Pascale – POUX Patricia – SERGENT Nathalie – MASSKOURI Kaltoume.

MM.DELONG Franck - VASSAUX Jean-Jacques – BERTHET Daniel – MARICHY Jean-Paul - VIALET Eric – BOILLET Stéphane – ANDRE Daniel - PINDADO Nicolas – BAUDIN Clément.

Absents excusés : Béatrice LACROIX-MFOUARA – Isabelle PIRAT (a donné pouvoir à Marie-Line PRABEL) – Isabelle CAZIER (a donné pouvoir à Jany CHALOT) – Pierre VION (a donné pouvoir à Daniel ANDRE)

Secrétaire de séance : Daniel BERTHET

Madame le Maire est momentanément absente pour raisons de santé, nous lui souhaitons un prompt rétablissement. Le compte-rendu de la réunion du 18 Mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises par délégation du conseil municipal :

Les marchés de travaux pour la Rue Traversière ont été attribués : EUROVIA pour la Voirie et Réseaux Divers (49 015.33 €) et SAONE ET LOIRE PAYSAGE pour les espaces verts (1362.00 € TTC). M.VASSAUX fait un compte-rendu de la première réunion de chantier.

En début de séance, Philippe BRAS fait un point sur les actions petite ville de demain. Le conseil municipal est ainsi informé de l'étude sur les commerces, la réflexion sur la Place des Hortensias, les actions portées par la communauté de communes. Philippe BRAS fait part au conseil municipal des dates des prochaines actions et réunions, notamment l'étude diagnostic Shop'in (questionnaire) et les réunions participatives pour la Place des Hortensias/Halte Garderie.

ADMINISTRATION GENERALE

Règlement du cimetière communal. Rapporteur : M.VASSAUX

Il est proposé de mettre à jour notre règlement du cimetière municipal afin d'avoir un document de référence modernisé et prenant en compte l'ensemble de sa gestion. Le texte proposé est adressé en annexe et soumis à délibération du conseil municipal en la forme ou après remarques éventuelles. M.VASSAUX présente les différentes dispositions du règlement et la prise en compte des nouveaux aménagements réalisés par la commune. Le nouveau règlement est adopté à l'unanimité.

Mise à disposition de salles pour réunion électorale - Rapporteur : M.DELONG

Le conseil municipal avait délibéré pour la mise à disposition gratuite de salles pour des réunions électorales. Deux salles sont concernées suivant le public attendu ou la disponibilité : la Maison du Temps Libre et la Salle Multi-Usages. Il est proposé de maintenir ce principe pour les élections législatives à venir et les suivantes jusqu'à la fin du mandat : accord à l'unanimité.

FINANCES

Convention d'occupation Maison Mathuriau – Rapporteur : Mme PRABEL

La Maison Mathuriau a été mise à disposition pour une situation d'urgence de réfugiés ukrainiens. Afin de formaliser la mise en location de la maison et l'accès aux allocations logements, le conseil municipal doit

fixer un montant de loyer. A l'unanimité, le loyer est fixé à 550 € mensuels avec une provision pour charge de 100 € mensuel. Une convention sera également signée.

URBANISME

Convention d'utilisation chemin des Sources – Rapporteurs : M.DELONG

M.Jean-Paul RAVAT se propose de faire pâturer ses moutons sur une partie du chemin des sources de propriété communale. Cette proposition ne perturbe en rien la circulation puisque sur une partie en voie sans issue. Cette proposition permettrait un entretien naturel du chemin. Le conseil municipal donne son accord pour une mise à disposition à titre gratuit mais frais de pose et dépose de clôture à la charge de l'intéressé.

EDUCATION

Réalisation d'une fresque à l'école maternelle – Rapporteur : M.VASSAUX

Une première fresque avait été réalisée par les enfants de la maternelle avec le soutien de la commune et de l'APE. Madame la directrice a un nouveau projet pédagogique de poursuivre la fresque dans la cour de l'école, avec une intervenante. Le principe serait le même avec pré-financement par la commune du fait d'une propriété communale et participation de l'APE à accepter. La municipalité remercie l'APE d'être de nouveau partenaire de ce projet pédagogique. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation de la fresque et son financement.

CULTURE

Convention pour mise à disposition de la Chapelle Saint-Pierre – Rapporteur : Mme CHALOT

La chapelle Saint-Pierre est régulièrement mise à disposition des Artistes Amateurs pour des expositions. Il peut aussi y avoir des demandes pour utiliser ce lieu par d'autres associations. Du fait de son caractère culturel et patrimonial et de ne pas dénaturer les lieux, il est proposé de ne la mettre qu'à disposition de manifestations qui seraient de ces thématiques culture et patrimoine. Mme CHALOT propose d'établir une convention pour chaque utilisation avec mise à disposition à titre gratuit : accord à l'unanimité.

PERSONNEL

Confirmation Parcours Emplois Compétences – Rapporteur : Mme PRABEL

Le renouvellement d'un emploi Parcours Emplois Compétences, à la Médiathèque, avait été suspendu du fait d'un arrêté préfectoral en attente. Le renouvellement va pouvoir être envisagé au 1^{er} juillet 2022 et Mme PRABEL expose les conditions au conseil municipal. A l'unanimité, le conseil municipal confirme cet emploi au 1^{er} juillet 2022.

Questions et informations diverses

M.DELONG propose d'inscrire deux dossiers arrivés après l'envoi de l'ordre du jour : accord à l'unanimité.
Remboursement de frais de débouchage et de curage à un propriétaire : accord à l'unanimité sur le budget assainissement

Désignation d'un Vice-Président à l'EHPAD des bords de Seille : Isabelle PIRAT est désignée à l'unanimité.

Les nouveaux tarifs des gérants du camping sont présentés, le conseil municipal en prend acte.

Prochain conseil municipal le vendredi 3 juin 2022.

La Première Adjointe,
Isabelle PIRAT

Le Deuxième Adjoint,
Franck DELONG